

**CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 JUIN 2023**

L'an 2023, le 12 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

**Etaient présents :** BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, DEWIER Valérie, GONON Bernard, JOUVENCEL Clément, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Virginia CAILLOT

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- Ajout de 2 délégations permanentes du conseil municipal au Maire
- Installation d'une pompe à chaleur à la cantine scolaire - demande de subvention au titre du Fonds Vert
- Acquisition de la parcelle AC 49 appartenant à Mr MAGAUD Jacques
- Aménagements de sécurité route de la Balme - choix de l'entreprise
- Questions diverses

## DELIBERATION

### 1- Ajout de 2 délégations permanentes du conseil municipal au Maire

Le Conseil Municipal,

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public il importe de déléguer à l'exécutif local les fonctions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal n°2020-015 du 8 juin 2020, n°2021-022 du 10 mai 2021 et n°2022-038 du 19 décembre 2022 confiant un certain nombre de délégations à Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que pour favoriser une bonne administration communale, il est nécessaire d'ajouter deux nouvelles délégations pour faciliter les démarches,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- CHARGE le Maire, par délégation en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat, d'exercer les compétences suivantes :

↳ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, fournitures et services, quels que soient leur montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications correspondantes, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

↳ de modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

## **2- Installation d'une pompe à chaleur à la cantine scolaire – demande de subvention au titre du Fonds Vert**

Le Maire explique à l'assemblée que la commission « bâtiments et équipements publics » a souhaité valider le projet d'installation d'une pompe à chaleur à la cantine afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer les performances thermiques du bâtiment.

Le Maire explique que ce projet, estimé à 13 335 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert sur le thème de la « rénovation énergétique des bâtiments publics ».

Le Maire présente donc le plan prévisionnel de financement de l'opération :

|                              |          |
|------------------------------|----------|
| - Subvention Fonds Vert 20 % | 2 667 €  |
| - Autofinancement            | 10 668 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- APPROUVE la réalisation du projet d'installation d'une pompe à chaleur à la cantine scolaire, présenté par le Maire

- APPROUVE le plan prévisionnel de financement

- AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au titre du Fonds Vert.

## **3- Acquisition de la parcelle AC 49 appartenant à Mr MAGAUD Jacques**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de don formulée par Monsieur Jacques MAGAUD concernant sa parcelle cadastrée A 49 « Bois du Cruix » d'une contenance de 853 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- DECIDE d'acquérir la parcelle AC 49 appartenant à Monsieur Jacques MAGAUD à titre gratuit

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches auprès de l'Office Notarial de Lagnieu et à signer l'acte de vente.

## **4- Aménagements de sécurité route de la Balme – choix de l'entreprise**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation restreinte a été lancée pour les aménagements de sécurité « route de la Balme ». Les trois entreprises consultées ont adressé des offres qui ont été analysées par le bureau d'études ELLIPSE.

Au regard de cette analyse, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise SPIE BATIGNOLLES FAVIER dont l'offre de prix a été la moins disante.

Monsieur le Maire précise que le montant de cette offre s'élève à 26 091.00 € HT (31 309.20 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- DECIDE d'attribuer le marché relatif aux aménagements de sécurité « route de la Balme » à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES FAVIER
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 5- Questions diverses

### \* tour de table :

↳ Bernard GONON :

- stationnements gênants devant les habitations lors des manifestations. Prévenir la gendarmerie dans ce cas et communiquer le numéro de plaque du véhicule.
- réfléchir à la mise en place de composteurs collectifs.

↳ Marie-France BOULEAU :

- cérémonie du 14 juillet à 11h15 devant le monument aux morts

↳ Mathieu SOLOMBRINO :

- compte rendu de l'assemblée générale de l'ADMR.
- la question du balmobus sera abordée lors du conseil d'école du 13 juin. Les élèves qui attendront l'arrivée du balmobus seront pris en charge par un agent communal de la Balme les Grottes pendant 10 minutes (attente sous le préau de l'école).
- recrutement d'un nouvel agent à la rentrée pour assurer les missions d'accompagnement dans le bus scolaire le matin et pour la surveillance cantine dans la cour de l'école.
- réflexion en cours pour une éventuelle augmentation de la capacité d'accueil du périscolaire à la rentrée.
- demande de subvention auprès du département pour l'acquisition de nouveaux bureaux en raison de l'augmentation des effectifs en septembre.

↳ Virginia CAILLOT :

- présence régulière de drones à proximité des habitations. Un signalement sera fait en gendarmerie.
- une moto non homologuée circule dans le village, l'insouciance du conducteur présente un danger pour les usagers. Les parents du jeune conducteur seront contactés.

↳ Guillaume COCHAUD :

- manque d'entretien de la via Rhôna. Mr le Maire précise qu'il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes.
- présence permanente de bacs poubelles sur la voie publique (en dehors des jours de collecte). Cela étant interdit, un rappel sera fait auprès des habitants concernés.

↳ Fernand MOREL :

- cheminement doux : signature du PV de bornage par les propriétaires en cours.
- étude pour la nouvelle station d'épuration : l'emplacement est à définir. Le rendu de l'étude devrait intervenir le 17/07/2023.

↳ Laurent SPITZNER :

- la renouée du Japon envahit de plus en plus les bords du Rhône. La CNR a été avertie mais sans solution à ce jour.

- proposition d'installation d'un banc sur les bords du Rhône. A définir avec la commission travaux.
- le renforcement du poste électrique Longerey n'est toujours pas fait. Contact sera pris avec le TE38.

↳ Francis SPITZNER :

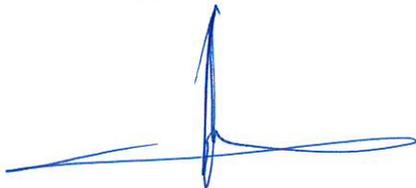
- le dossier pour la rénovation des escaliers de la chapelle du cimetière a été confié à l'architecte Pierrick de Vaujany afin d'obtenir l'accord de subvention du département.
- inauguration du four communal et de l'aire de jeux le 23 septembre 2023 à 10h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.**

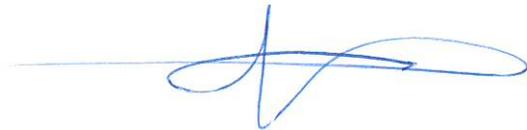
Prochain conseil municipal : 10 juillet 2023.

**Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 10 juillet 2023**

Le Maire,  
Francis SPITZNER

A blue ink signature of Francis Spitzner, consisting of a vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke extending to the left.

Le secrétaire de séance,  
Virginia CAILLOT

A blue ink signature of Virginia Caillot, featuring a horizontal line with a large, stylized loop on the right side.